

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
5 NOVEMBRE 2010**

---

**Procès-Verbal**

**L'an deux mille dix, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. HOET, M. MARTINAT, M. PILLON, Mme LOCHOUARN, Mme MORIN, Mme STADLER, M. SARAZIN,

M. LE STRAT, Mme MOREUX, Mme DALLEAU (Voir point n°1)

Mme LESIEUR-SEBAGH, Mme COME, M. LEMAIRE, – Conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Mme ANGELI (pouvoir à M. BEAUDET)

Mme DUSSOLLE (pouvoir à M. MARTINAT)

M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)

M. MONEYRON (pouvoir à Mme LESIEUR-SEBAGH)

**ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme BUBEL

**Nombre de Conseillers Municipaux**

<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>22 (25 à partir du point n° 2)</b>
Présents	:	17 (20 à partir du point n°2)
Absents	:	5
Absents représentés	:	4

**VOTANTS : 21 (24 à partir du point n°2)**

Madame le Maire ayant constaté le quorum atteint, a déclaré la séance ouverte à 20 heures 35.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Proposer de désigner **M. MARTINAT** secrétaire de séance.

**Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.**

**POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

**Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.**

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES  
DES 26 MARS ET 17 SEPTEMBRE 2010**

Madame le Maire indique que l'adoption des procès-verbaux des 7 mai et 25 juin 2010 est reportée.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2010**

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

M. LEMAIRE indique qu'il s'abstiendra sur ce vote, compte tenu de la date de transmission qu'il estime tardive.

**Mis aux voix, le procès verbal du 26 mars est adopté à la majorité, par 20 voix pour et 1 abstention.**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2010**

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

**Mis aux voix, le procès-verbal du 17 septembre est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION**

**1/ INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Présentation : Mme le Maire**

Suite à plusieurs démissions de conseillers municipaux issus des listes « ensemble » et « agir pour Morigny-Champigny », il convient de procéder à leur remplacement.

Madame le Maire énonce les noms des 5 conseillers municipaux démissionnaires : Mme BOIXEL, Mme BOURTOL, Mlle DESLAGE et M. SABARD pour la liste « ensemble » et M. JOLLY pour la liste « agir pour Morigny-Champigny ». Elle précise que Mme BUBEL a fait part de son intention de démissionner en Préfecture, qui n'a pas encore pris acte officiellement de cette démission.

Madame le Maire procède à l'installation de 3 nouveaux conseillers municipaux issus de la liste « ensemble » : M. LE STRAT, Mme MOREUX et Mme DALLEAU.

Madame le Maire remercie Mme BOIXEL, Mme BOURTOL, Mlle DESLAGE, M. SABARD et M. JOLLY pour leur investissement personnel et leur implication au sein des affaires communales.

Elle souhaite la bienvenue à M. LE STRAT, Mme MOREUX et Mme DALLEAU qui espèrent, quant à eux, être à la hauteur des attentes des Morignacois.

**2/ ELECTION D'UN MAIRE ADJOINT**

**Présentation : Mme le Maire**

**En raison des formalités en cours évoquées dans le point n° 1 sur la démission de Mme BUBEL, ce point est reporté.**

### 3/ MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

#### **Présentation : Mme le Maire**

Afin d'optimiser le fonctionnement des commissions, dont certaines sont fréquemment réunies ensemble, il est proposé d'en regrouper certaines et d'en modifier pour le même motif le nombre de membres. Le nombre de commissions passerait ainsi de 12 à 9.

Après fusion des commissions « Urbanisme et Habitat » et « Travaux », « Transport, Circulation » et « Respect des personnes et des biens », « Animation et Culture » et « Sport et vie associative », « Affaires scolaires » et « Jeunesse », les commissions communales ainsi modifiées correspondraient au projet de tableau suivant :

COMMISSION	NOMBRE DE MEMBRES
Intercommunalité	6 membres
Communication	6 membres
Affaires sociales, Seniors et Solidarités	6 membres
Urbanisme, Habitat et Travaux	8 membres
Environnement, Développement durable	6 membres
Transport, Circulation et Respect des personnes et des biens	8 membres
Affaires scolaires et Jeunesse	7 membres
Animation, Culture, Sport et Vie associative	10 membres
Finances	7 membres

Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le maire ; chaque conseiller municipal peut être membre de plusieurs commissions.

Il est rappelé que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale dans les communes de plus de 3 500 habitants.

**Mise aux voix, la modification des commissions communales est adoptée à la majorité par 22 voix pour et 2 abstentions.**

### 4/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Présentation : M. LAINEY**

Plusieurs modifications du Règlement intérieur sont proposées, dont les principales sont énoncées ci-dessous. Le projet a fait l'objet d'une présentation aux différents groupes le 23 octobre dernier et le règlement accompagnant la note de synthèse intègre les observations faites lors de cette réunion :

- Afin de prendre en compte la modification des commissions communales proposée, il y a lieu d'adapter l'article 8 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
- De plus, il est souhaitable d'apporter des précisions sur la nature et l'utilisation des documents de travail présentés en commission (Art. 9).
- Enfin, aucune disposition ne réglait la taille et les modalités de transmission des articles des différents groupes dans le cadre du droit d'accès au bulletin d'information municipal et il est proposé de préciser l'article 32 en ce sens.

Par ailleurs, c'est une opportunité pour corriger des erreurs ayant échappé à l'attention des membres de la commission et des élus lors de sa rédaction initiale (Art. 11 et 12) et améliorer la mise en page.

**Mise aux voix, la modification du règlement intérieur est adoptée à la majorité par 23 voix pour et 1 abstention.**

## **5/ DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE COMMISSIONS COMMUNALES, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

### **Présentation : Mme le Maire**

#### **1 - Désignation des membres des commissions communales**

Conformément à l'Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret.

Pour la commission « Animation, culture, sport et vie associative, le nombre de membres ayant été porté à 10, il est proposé, pour refléter au mieux la composition du conseil municipal et sa proportionnalité, que la liste « Valoriser et entreprendre et Morigny coté cœur » dispose de deux sièges dans cette commission.

La liste « agir pour Morigny-Champigny », n'ayant fait aucune proposition, il est décidé de laisser une place vacante dans chaque commission, dans l'attente d'une réponse de leur part.

- **Commission « Urbanisme, habitat et travaux »**, à l'unanimité des votants :  
M. DELEANT, Mme STADLER, Mme ANGELI, M. SARAZIN, M. BEAUDET, M. HOET, Mme COME ;
- **Commission « Transport, circulation et respect des personnes et des biens »**, à l'unanimité des votants :  
M. BRONCHAIN, M. LE STRAT, M. LAINEY, Mme STADLER, M. GUIMARD, Mme ANGELI, M. CAVERS ;
- **Commission « Affaires scolaires et jeunesse »**, à l'unanimité des votants :  
Mme BOULANGER, Mme LOCHOUARN, Mme MOREUX, M. MARTINAT, Mme MORIN, Mme COME ;
- **Commission « Animation, culture, sport et vie associative »**, à l'unanimité des votants :  
M. HOET, M. PILLON, Mme MORIN, Mme LOCHOUARN, M. GUIMARD, M. MARTINAT, M. BEAUDET, Mme LESIEUR-SEBAGH (à la majorité, par 23 voix pour), Mme COME (à la majorité, par 22 voix pour)
- Pour les trois commissions suivantes, « **intercommunalité** », « **affaires sociales, seniors et solidarités** » et « **finances** », seul le siège de M. JOLLY est à pourvoir. Il est décidé de laisser ce siège vacant en attendant la proposition de la liste « agir pour Morigny-Champigny ».
- Pour la commission « **environnement, développement durable** », M. BEAUDET remplace M. SABARD à la majorité par 22 voix pour et 2 bulletins blancs.

#### **2 - Remplacement d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offre**

Conformément au Code des Marchés Publics, il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre suppléant. Ce poste étant destiné à remplacer un membre de la liste « agir pour Morigny-Champigny », il est convenu d'attendre leur proposition.

#### **3 - Remplacement d'un membre titulaire et de deux membres suppléants du Comité Technique Paritaire**

Les représentants du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire sont désignés par arrêté du Maire. Néanmoins, la proposition du Maire afin de pourvoir les sièges vacants est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Deux des trois membres démissionnaires du Comité Technique Paritaire - Collège des élus - sont proposés. La liste « agir pour Morigny-Champigny » devra fournir le nom du troisième.

- **La nomination de M. SARAZIN comme titulaire est approuvée par 22 voix pour.**
- **La nomination de Mme MORIN, comme suppléante est approuvée à l'unanimité des votants.**

#### **6/ DESIGNATION DE MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS :**

- Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne
- Conseil Général (Agenda 21)

#### **Présentation : Mme le Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué de la commune auprès d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale en remplacement d'un membre démissionnaire. Il en est de même pour une structure pilotée par le Conseil Général de l'Essonne.

- Deux membres titulaires et un membre suppléant représentent la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE).

**En remplacement de M. SABARD, M. DELEANT est élu en tant que délégué titulaire, et M. GUIMARD est élu en tant que délégué suppléant en remplacement de M. DELEANT par vote à bulletin secret, à la majorité par 22 voix pour et 2 abstentions.**

- Un conseiller municipal fait partie d'un groupe de travail « Agenda 21 » au sein du Conseil général.

**En remplacement de M. SABARD, Mme ANGELI est désignée déléguée de la commune « Agenda 21 » dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général, à la majorité par 23 voix pour et une abstention.**

#### **7/ DESIGNATION DE CONSEILLERS DELEGUES**

#### **Présentation : Mme le Maire**

Dans le cadre de la réorganisation des commissions, il est proposé de désigner des conseillers délégués pour les délégations suivantes : Communication et Informatique, Développement durable, Animation, Affaires scolaires et jeunesse, délégations confiées respectivement à :

- M. MARTINAT
- M. BEAUDET
- M. PILLON
- Mme LOCHOUARN

**Mise aux voix, cette proposition est adoptée à la majorité, par 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, comme nouveaux conseillers délégués.**

## FINANCES

M. GUIMARD indique que les points relatifs aux finances ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le 3 novembre dernier.

### 8/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : CESSION DE MATERIEL

#### Présentation : M. GUIMARD

Par décision du Maire n°10-08 en date du 26 juin dernier, une tondeuse autoportée a fait l'objet d'une cession pour un montant de 4119,60 euros.

Aucun crédit budgétaire correspondant n'ayant été prévu, cette décision modificative permet l'ouverture des lignes de crédit nécessaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative à la majorité, par 23 voix pour et 1 abstention.**

### 9/ BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

#### Présentation : M. GUIMARD

L'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoit que le Conseil Municipal, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure, peut affecter ce résultat, en tout ou partie, soit au financement de la section de Fonctionnement, soit au financement de la section d'Investissement.

Les résultats constatés au Compte Administratif, pour l'exercice 2009, sont les suivants :

- Excédent de la section de Fonctionnement .....	+ 562 672.13 euros
- Excédent de la section d'Investissement .....	- 241 755.93 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement .....	- 184 670.88 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement .....	<u>+ 34 250.00 euros</u>
	+ 170 495.32 euros

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter 170 495.32 euros à la section de fonctionnement.

Parallèlement, on retrouve un montant de 392 176.81 euros en excédents de fonctionnement capitalisés (1068 - recettes d'investissement), correspondant à la différence entre l'excédent de la section de fonctionnement et l'affectation à la section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2009 à la majorité, par 19 voix pour et 5 abstentions.**

### 10/ BUDGET COMMUNE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

#### Présentation : M. GUIMARD

Monsieur GUIMARD propose le projet de Budget Supplémentaire 2010, équilibré en Dépenses et en Recettes, et sachant que ce Budget Supplémentaire intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

<b>BUDGET GENERAL – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)</b>		<b>+ 245 000.00</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>		<b>+ 234 000.00</b>
<b>023 – Virement à la section d'Investissement</b>		<b>+ 9 000.00</b>
023	Virement	+ 9 000.00
<b>66 – Charges financières</b>		<b>+ 2 000.00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 000.00

<b>BUDGET GENERAL – RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)</b>		<b>+ 245 000.00</b>
<b>002 – Excédent antérieur reporté Fonctionnement</b>		<b>+ 170 495.32</b>
<b>74 – Dotations et participations</b>		<b>+ 31 000.00</b>
74121	Dotation solidarité rurale	+ 7 000.00
74718	Autres participations	+ 4 000.00
74832	Attribution du FDTP	+20 000.00
<b>77 – Produits exceptionnels</b>		<b>+ 43 504.68</b>
774	Subventions exceptionnelles	+ 43 504.68

<b>BUDGET GENERAL – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)</b>		<b>+ 282 329.12</b>
		<i>RESTES A REALISER +184 670.88</i>
<b>001 – Solde d'exécution à la section d'investissement</b>		<b>+ 241 755.93</b>
<b>20 – Immobilisations Incorporelles</b>		<b>+ 74 486.88</b>
202	Frais documents d'urbanisme	+ 40998.88
2031	Frais d'Etudes	+33 488.00
		<b>+ 44 925.46</b>
<b>21 – Immobilisations Corporelles</b>		
21318	Autres bâtiments publics	+ 30 000.00
2151	Réseaux de voirie	+ 1 977.56
2183	Matériel de bureau et informatique	+ 12 947.90
<b>23 – Immobilisations en Cours</b>		<b>+ 65 258.54</b>
2313	Immos en cours de constructions	+ 65 258.54
2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 5 573.19

Dépenses d'investissement ..... 282 329.12 euros  
Crédits de Report (Restes à Réaliser) ..... 184 670.88 euros  
**Total dépenses investissement ..... 467 000.00 euros**

<b>BUDGET GENERAL – RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)</b>		<b>+ 432 750.00</b>
		<i>RESTES A REALISER + 34 250.00</i>
<b>021 – Virement section fonctionnement</b>		<b>+ 9 000.00</b>
<b>10 – Dotation fonds divers réservés</b>		<b>+ 404 926.81</b>
10222	FCTVA	+ 1 750.00
10223	TLE	+ 11 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+392 176.81
<b>13 – Subventions d'investissements</b>		<b>+ 34 250.00</b>
1322	Régions	+ 5 000.00
1323	Départements	+ 29 250.00



Recettes d'investissement .....	432 750.00 euros
Crédits de Report (Restes à Réaliser) .....	34 250.00 euros
<b>Total recettes investissement .....</b>	<b>467 000.00 euros</b>

**Le budget supplémentaire principal, équilibré en dépenses et en recettes à 245 000 euros pour la section de fonctionnement, et à 467 000 euros pour la section d'investissement est approuvé à la majorité, par 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.**

**11/ BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

**Présentation : M. GUIMARD**

Les résultats constatés au Compte Administratif, pour l'exercice 2009, sont les suivants :

- Excédent de la section d'Exploitation .....	+ 277 328.14 euros
- Excédent de la section d'Investissement .....	+ 161 980.21 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement .....	- 647 133.26 euros
- Etat des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement .....	+ 270 000.00 euros
	+ 62 175.09 euros

Il est proposé au conseil d'affecter 62 175.09 euros à la section d'Exploitation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2009 à la majorité, par 20 voix pour et 4 abstentions.**

**12/ BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**Présentation : M. GUIMARD**

Monsieur GUIMARD propose le projet de Budget Assainissement Supplémentaire 2010, équilibré en Dépenses et en Recettes, et sachant que ce Budget Supplémentaire intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT – DEPENSES D'EXPLOITATION (en euros)</b>	<b>+ 70 000.00</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>+ 28 000.00</b>
617 Etudes et recherches	+ 28 000.00
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>+ 40 000.00</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>+ 2 000.00</b>
673 Titres annulés	+ 2 000.00

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT – RECETTES D'EXPLOITATION (en euros)</b>	<b>+ 70 000.00</b>
<b>002 – Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 62 175.09</b>
<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>+ 7 824.91</b>
741 Primes d'épuration	+ 7 824.91

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT – DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)</b>		<b>+ 60 866.74</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>+ 4 866.74</b>
208	Autres immobilisations incorporelles	+ 4 866.74
<b>23– Immobilisations en cours</b>		<b>+ 48 000.00</b>
2315	Installation matériels et outillages techniques Restes à réalisés 647 133.26	
2318	Autres immobilisations corporelles	+ 48 000.00

**Total dépenses d'investissements..... + 708 000.00 euros**

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT – RECETTES D'INVESTISSEMENT (en euros)</b>		<b>+438 000.00</b>
<b>001 – Excédent antérieur reporté</b>		<b>+ 161 980.21</b>
<b>021 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>+ 40 000.00</b>
<b>10 – Dotations fonds divers Réserves</b>		<b>+ 215 619.79</b>
10222	FCTVA	+ 466.74
1068	Autres réserves	+ 215 153.05
<b>13 – Subventions d'investissement</b>		
13111	Agence de l'eau <i>Restes à réaliser</i>	<i>+ 131310.00</i>
1312	Régions <i>Restes à réaliser</i>	<i>+ 54 690.00</i>
1313	Départements <i>Restes à réaliser</i>	<i>+ 84000.00</i>
1641	Emprunts en euros	+ 20 400.00

Recettes d'investissements..... + 438 000.00 euros

Crédits de reports (Restes à réaliser)..... + 270 000.00 euros

**Total recettes d'investissements..... + 708 000.00 euros**

**Le Conseil municipal, invité à voter, approuve à la majorité, par 19 voix pour et 5 abstentions, le budget supplémentaire assainissement, équilibré en dépenses et en recettes à 70 000 euros pour la section d'exploitation, et à 708 000 euros pour la section d'investissement.**

### 13/ SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE

#### Présentation : M. GUIMARD

Pour financer les dépenses d'investissement liées à l'acquisition d'une balayeuse, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Il est proposé d'autoriser le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Ile de France, un crédit de financement d'un montant de 84 000 euros, avec une faculté de remboursement pendant la phase de mobilisation des fonds assorti d'une indemnité de remboursement anticipée égale à six mois d'intérêts calculés sur le capital remboursé par anticipation, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 84 000,00 euros

Durée : 7 ans

Périodicité : annuelle

Taux d'intérêt fixe : 2,57 % l'an.

Frais de dossier : 75,00 euros

De même, pour financer le montant de la TVA lié aux travaux d'assainissement, il convient de souscrire un emprunt et d'autoriser Madame le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole Ile de France, un crédit de financement d'un montant de 176 000,00 euros, assorti d'une faculté de remboursement pendant la phase de mobilisation des fonds sans indemnité de remboursement anticipée, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 176 000,00 euros

Durée : 2 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux d'intérêt variable : index de référence EURIBOR (à titre indicatif, le taux effectif global du prêt est actuellement de 1,4298%)

Frais de dossier : 75,00 euros

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire, à la majorité, par 19 voix pour et 5 abstentions, à souscrire deux emprunts auprès du Crédit Agricole Ile-de-France, d'un montant de 84 000 euros et de 176 000 respectivement pour l'achat d'une balayeuse et pour le paiement de la TVA liée aux travaux d'assainissement, dans l'attente du versement des subventions.**

#### **14/ CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF ET LA CCESE**

##### **Présentation : M. GUIMARD**

Le « contrat Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement contribuant au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat a été signé pour une durée de 4 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2010 et arrive donc à échéance.

La convention d'objectifs et de financement du « Contrat Enfance et Jeunesse » définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse.

Afin de continuer à bénéficier de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accueil périscolaire, il convient de reconduire ce contrat tripartite.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants, le contrat enfance jeunesse entre la commune, la CCESE et la CAF avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, et autorise Madame le Maire à signer ledit contrat.**

#### **15/ PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FACTURES DE RESTAURATION SCOLAIRE DE DEUX ENFANTS SCOLARISES EN CLIS**

##### **Présentation : Mme le Maire**

Deux familles de Morigny-Champigny, dont les enfants sont scolarisés en CLIS (à Brétigny-Sur-Orge et à Breuillet), par décision de l'Education Nationale, se voient appliquer le tarif extérieur pour la facturation liée à la restauration scolaire de leur enfant. Une délibération avait déjà été prise pour l'année scolaire 2009/2010 par le conseil municipal afin de prendre en charge le surcoût pour les repas de l'enfant scolarisé à Brétigny-sur-Orge au regard de ce qui aurait été facturé si l'enfant avait été scolarisé à Morigny-Champigny.

Tous les éléments ne sont pas encore disponibles à ce jour pour donner précisément les montants qui seraient pris en charge par la commune. Pour mémoire, la délibération n° 10-23 du 26 mars 2010 prévoyait le montant de la prise en charge des surcoûts à hauteur de 1,96 euro par repas.

**Le conseil approuve à l'unanimité des votants, la prise en charge par la commune d'une partie des factures de restauration scolaire de deux enfants scolarisés en CLIS.**

## **16/ CONTRAT REGIONAL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **Présentation : Mme le Maire**

Les objectifs de la politique des Contrats Régionaux Départementaux, élaborés avec le Conseil régional d'Ile-de-France d'une part, et le Conseil général de l'Essonne d'autre part, visent à aider les communes de plus de 2 000 habitants à mettre en œuvre leur programme pluriannuel d'équipements concourant à un aménagement global et cohérent de leur territoire.

Après un examen approfondi de la situation de la Commune et des actions concertées à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat Régional Départemental, afin de bénéficier de subventions pour les opérations suivantes (montants prévisionnels) :

1°) Construction d'une école primaire de huit classes :	2 650 000,00 euros HT
2°) Aménagement de la mairie annexe permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :	700 000,00 euros HT
3°) Aménagement de la place de l'église :	500 000,00 euros HT

Le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 3 000 000,00 euros HT.

Les taux de subventions sont de :

- 35% de la dépense subventionnable pour la Région Ile de France,
- 15 % de la dépense subventionnable pour le Département de l'Essonne. Ce taux peut être majoré et atteindre 20% pour les opérations bénéficiant du label Haute Qualité Environnementale (HQE).

**Les membres du Conseil municipal approuvent le programme présenté, autorisent Madame le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès des partenaires compétents pour financer les opérations ci-dessus, et autorisent Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous les documents afférents, à la majorité, par 23 voix pour et 1 abstention.**

## **URBANISME**

### **17/ CONTRIBUTION A L'ENQUETE PUBLIQUE REALISEE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD D'ETAMPES**

#### **Présentation : M. DELEANT**

Dans le cadre de l'aménagement en boulevard urbain de la RD 207 sur le territoire des communes de Morigny-Champigny et d'Etampes, une concertation préalable à l'enquête publique a eu lieu en application de la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983.

Par délibération n°09-52 du 26 juin 2009, le Conseil Municipal demandait l'élargissement du périmètre de l'opération. Cette demande a été intégrée dans le projet final et présentée lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre 2010 au 23 octobre 2010.

Les conseils municipaux des communes concernées par ces travaux d'aménagement disposant d'un délai supplémentaire pour apporter une contribution à l'enquête publique, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur du projet d'aménagement en boulevard urbain de la RD 207 sur le territoire des communes de Morigny-Champigny et d'Etampes.

M. LEMAIRE remarque que ce projet est présenté sous différents titres et souhaiterait une homogénéité d'appellations sur les divers documents évoquant ces travaux.

Madame le Maire lui répond que ce projet sera désormais désigné sous le même nom que celui utilisé dans le dossier d'enquête publique, soit : « Aménagement des la RD 207, entrées de ville de Morigny-Champigny et d'Etampes ».

**Dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'« Aménagement des la RD 207, entrées de ville de Morigny-Champigny et d'Etampes », le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des votants.**

## **TRANSPORT, CIRCULATION RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS**

### **18/ PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

- Présentation du diagnostic  
- Demande d'autorisation pour la signature des dossiers de demande de subventions dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en accessibilité

#### **Présentation : M. BRONCHAIN**

La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que les communes élaborent un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le diagnostic réalisé sur la commune de Morigny-Champigny présente les actions à mener à court, moyen et long terme et les rues principalement concernées par ces aménagements.

M. LEMAIRE indique que les différents panneautages (associatifs ou autres) constituent des obstacles qui n'ont pas été pris en compte.

M. BRONCHAIN répond que les panneaux installés dans les zones engazonnées ne gênent pas la circulation des piétons. Il ajoute que tous les panneaux communaux (information ou signalisation) seront quant à eux installés selon la réglementation à 2 mètres 10.

M. LAINEY précise que Madame le Maire a d'ores et déjà décidé de prendre un arrêté portant sur l'autorisation de la mise en place de panneaux sur le territoire de la commune.

**Le conseil prend acte de la présentation du diagnostic réalisé dans le cadre du Plan pour la mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), et autorise Madame le Maire, à l'unanimité des votants, à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs aux travaux et à signer tous les documents afférents.**

<b>INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES</b>
---

1 - Lecture des décisions

N°	Décision
10-14	Cession gratuite d'une balayeuse de voirie en vue de destruction
10-15	Cession gratuite d'une camionnette PIAGGIO en vue de destruction

2 - Délégué de la CCESE au SEDRE, représentant la commune de Morigny-Champigny

Madame le Maire rappelle que M. JOLLY représentait la commune au SEDRE, en tant que délégué de la CCESE, et qu'il conviendra de le remplacer ultérieurement par un membre de la liste « Agir pour Morigny-Champigny ».

3 - Groupe de travail plan de circulation

M. BRONCHAIN signale qu'un flux important de véhicules passe par la Route Blanche pour rejoindre la nationale 20, via la rue des Ponts.

Il ajoute que le groupe de travail, constitué d'élus et de membres extérieurs associés, a préconisé certaines actions (mise en place de panneaux d'entrée d'agglomération, limitation de vitesse uniformisée à 50 km/h sur toute la zone urbaine sauf exceptions).

De plus, il informe l'assemblée que la construction d'abris bus est programmée. Il précise que celui de Champigny sera réalisé avant la fin de l'année.

Enfin, il conclut en informant les membres du conseil municipal que le groupe de travail étudie notamment des possibilités d'amélioration en terme de circulation : sens unique de la rue Traversière, limitation à 30 km/h de la mairie à l'école La Fontaine, mise en sens unique de la rue des Ouches et limitation à 70 km/h Route Blanche.

M. LEMAIRE signale que des arbres empiètent sur les voies, obligeant les bus et les poids lourds à se déporter sur la gauche de la chaussée ; il souhaiterait en conséquence que la commune intervienne.

Madame le Maire prend sa remarque en compte.

4 - Autorisation d'exploiter accordée par la Préfecture à la société Bionerval

Madame le Maire fait part d'un courrier émanant de la Préfecture portant sur l'autorisation d'exploiter accordée à la société Bionerval dans le Parc d'activités Sudessor. Elle rappelle que l'activité de cette entreprise consiste à valoriser par méthanisation des déchets alimentaires.

5 - Remerciements de l'Association des Maires de Vendée pour le versement de la subvention de solidarité

Madame le Maire transmet les remerciements de l'association des Maires de Vendée suite à la subvention de solidarité votée lors du conseil municipal du 26 mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 heures 50 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance. Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 décembre 2010.

---

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le 29/11/2010

Procès-verbal remis au secrétariat le 29/11/2010

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

C. CARRERE

D. MARTINAT